Image not found or type unknown

Abscence de publicité de mise sur curatelle

Par **IDA**, le **08/09/2010** à **21:53**

Bonjour,

]]Mon père est décédé, je ne le connaissait pas; il a été mis sous curatelle pendant ses 8 dernières années; je ne le savais pas. Régulièrement, j'ai demandé des copies intégrales, des extraits de naissance, comment est-ce possible qu'il n'y a jamais eu de mention
en marge concernant sa mise sous curatelle ? Mon père a aussi été sous curatelle renforçée.
Le gérant de tutelle a aussi vendu sa maison...Comment se fait-il que le notaire est vendu cette maison en l'abscence de publicité alors qu'il savait qu'il était sous curatelle ?
Je précise que j'ai en ma possession la Notification du Jugement du Tribunal concernant la mise sous curatelle de mon père.
Les actes de naissances que j'avais demandé à la Mairie (de son vivant (pendant sa mise sous curatelle) ainsi que des copies intégrales sont dénués de Publicité en marge; De curatelle simple à curatelle renforçée,il n'y a toujours pas de mention...
Je ne comprends pas, comment est-ce possible ? [/b] MERCI DE REPONDRE

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés